

INSCRIPTIONS NOUVEAUX ELEVES RENTREE 2022 :

DATES D'INSCRIPTION AU LYCEE DE LA COMMUNICATION ALAIN COLAS

Samedi 02 juillet et Lundi 04 juillet : de 09h00 à 12h et de 13h à 16h
Mercredi 06 juillet : de 09h00 à 12h00

Après l'affectation de votre enfant au lycée Alain Colas, vous devrez procéder à son inscription. Pour les élèves entrant en seconde, vous récupérerez le dossier d'inscription sur votre espace Educonnect à partir du vendredi 1^{er} juillet 14h30.

Pour les élèves entrant en première, un dossier d'inscription vous sera adressé directement par le lycée, après la commission départementale du 23 juin.

Vous réserverez un créneau horaire, via un lien internet qui sera disponible dans le dossier d'inscription, pour votre venue au lycée. Cette prise de RDV en ligne a pour but de permettre une plus grande fluidité au moment des inscriptions et de réduire le temps d'attente.

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER LORS DE L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE AU LYCEE A.COLAS

Vous voudrez bien remettre :

- le dossier d'inscription téléchargé, rempli, imprimé (**uniquement en recto**) et signé pour les familles ayant accès à l'espace télé-services - télé inscription (le dossier d'inscription numérique doit être renseigné par ordinateur et non de façon manuscrite).

OU

- le dossier d'inscription, rempli et signé, à retirer* au lycée
**Un dossier peut être retiré à l'accueil du lycée à partir du lundi 04 juillet entre 09 heures et 17h00.*

Vous voudrez bien également apporter :

- la photocopie du livret de famille (pages d'extrait de l'acte de mariage puis de tous les frères et sœurs)
- la photocopie du jugement de divorce en cours le cas échéant
- la photocopie (avec nom et prénom) des pages de vaccinations du carnet de santé (DT POLIO) à joindre avec la fiche d'urgence médicale, sous pli cacheté.
- la photocopie, pour les élèves concernés, du Projet d'Accueil Individualisé (PAI), du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) ou du Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) en vigueur pour l'année scolaire 2021-2022
- 1 RIB (avec l'indication des nom et prénom de l'élève au verso)
- 1 chèque d'acompte de 60 € pour les demi-pensionnaires non boursiers (avec l'indication des nom et prénom de l'élève au verso), à l'ordre de l'agent comptable du lycée Alain Colas.

ATTENTION, aucune photocopie ne pourra être effectuée au moment de l'inscription, merci de bien veiller à avoir toutes les copies demandées.

Il est vivement conseillé de se présenter au lycée avec un chéquier afin de pouvoir effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'inscription de votre enfant (achat de fournitures spécifiques d'art, contribution à la Maison des lycéens, etc.)

L'inscription ne sera validée qu'après remise de tous les documents.
Aucun dossier d'inscription reçu par courrier ne sera traité.